

Objet :

V/réf :

N/réf :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 17 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, M BOVELETTE Marc, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M COUVEZ José, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Mme LIENARD Evelyne, procuration à Mme LABALETTE Martine ; M CARRIERE Guy, procuration à Mme CATTEAUX Annick ; M DEHON Gérard, procuration à Mme SOUBRIER Amandine ; M NOWAK Daniel, procuration à M TABARIE Didier ; Mme SIMONETTI Sandrine, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; Mme OBLED Aurélie.

**Absents** : M LEVEQUE Pascal ; M JOURDAIN Philippe ; M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M BOULET Jean-Marc pour secrétaire.

### QUESTION N° 43/2024

#### RECRUTEMENT ET REMUNERATION DE 8 AGENTS RECENSEURS

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 16 janvier au 15 février 2025 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière (6 937 € pour le dernier recensement de 2019) qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et des habitants.

Il convient donc de procéder au recrutement de 8 agents recenseurs (un pour chacun des 8 districts définis sur la commune) selon les modalités suivantes :

- création de 8 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette de :
  - o 0,90 € par formulaire « bulletin individuel » rempli ;
  - o 0,50 € par formulaire « feuille de logement » rempli ;
  - o 17,40 € d'indemnité par journée de formation préalable.

Par conséquent, je vous propose :

- de procéder au recrutement de 8 agents recenseurs selon les modalités exposées ci-dessus ;
- de décider de la rémunération desdits agents recenseurs comme prévu ci-dessus ;

**Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy**

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

*Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.*

Internet : <http://www.neuvellesaintremy.fr>

- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder auxdits recrutements et signer les arrêtés correspondants ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- de dire que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2025.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*Pour copie conforme  
Délibération publiée sur le site Internet 30 septembre 2024  
Transmise à la Sous-Préfecture le 26 septembre 2024*

**Christian DUMONT,**

*Maire de Neuville Saint Rémy.*



**Jean-Marc BOULET,**

*Secrétaire de séance*